

Direction Générale
Tél. 05.53.93.47.09
Affaire suivie par Dominique SEGALEN

Réf : DS/FL n° 2024.031

Marmande le 22 octobre 2024

**Procès-verbal du conseil municipal
du Lundi 21 octobre 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 15 octobre 2024 s'est réuni le Lundi 21 octobre 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoint. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, PERALI Valérie, HAY Florence, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FIGUES Fatima, BLANCHARD Stéphane, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie, FRANCIS Stéphane.

Pouvoirs : de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de BLANCHARD Stéphane à NOSMAS Karen, de FIGUEIRA Muriel à DUBRANA Didier, de ROQUES Loréline à CARDOIT Patrick, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine, de FRANCIS Stéphane à PERALI Valérie.

Maud Caruhel est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire dispose de 8 pouvoirs de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de BLANCHARD Stéphane à NOSMAS Karen, de FIGUEIRA Muriel à DUBRANA Didier, de ROQUES Loréline à CARDOIT Patrick, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine, de FRANCIS Stéphane à PERALI Valérie.

Monsieur Le Maire souligne que même si ce n'est pas son habitude il commencera par évoquer la situation nationale. Le Projet de Loi de Finances actuellement débattu est inquiétant et aura des conséquences sur toutes les collectivités.

Les collectivités seront touchées par la hausse de 4% des cotisations CNRACL et la baisse du FCTVA à effet rétroactif sur 2 ans : baisse de 2 points, gel de la DGF.

Il précise que les mesures contre le département et la Région auront également des conséquences.

Monsieur Le Maire souhaite dire quelques mots introductifs.

Tout d'abord, les travaux du centre-ville approchent de leur fin. Il tient à remercier chaleureusement les Marmandais pour leur patience et leur compréhension tout au long de cette période. D'ici un mois les derniers obstacles pour les automobilistes vont bientôt disparaître, avec le départ de l'entreprise Eurovia. Actuellement les difficultés de stationnement atteignent leur point culminant avec la concomitance des travaux et de la foire de la Saint-Luc. Il remercie également les forains et les riverains, qui permettent le bon déroulement des événements dans un contexte parfois difficile.

Il rappelle que les forains ont droit d'usage sur cette foire et y sont très attachés car elle est populaire et bien fréquentée. La majorité a donc fait le choix de maintenir cette foire qui fait pleinement partie de l'attractivité de Marmande et crée du flux à proximité immédiate du centre-ville. Très prochainement, toutes les places de stationnement seront de nouveau accessibles et le parking souterrain sera réouvert.

A ce propos, la majorité a décidé de prolonger jusqu'en juin l'heure et demie de stationnement gratuite pour soutenir le commerce local, particulièrement en cette sortie de période de travaux.

Monsieur Le Maire a reçu le nouveau bureau de l'association des commerçants. Il se félicite de la qualité des échanges, constructifs et dans un état d'esprit de collaboration pour la plus grande efficacité possible. Leur objectif commun est de renforcer l'attractivité commerciale de Marmande.

Le travail sur la création de la commission d'indemnisation à l'amiable se poursuit et fera l'objet d'une délibération au conseil municipal de novembre qui aura lieu le 25 novembre.

Concernant le stationnement, la majorité doit par ailleurs réfléchir aux ajustements nécessaires, notamment à une réflexion sur les zones bleues pour améliorer la rotation des véhicules et répondre aux attentes exprimées par les commerçants et les usagers.

En ce qui concerne le jardin du cloître, les travaux se poursuivent à un bon rythme. La replantation de nouveaux buis est en cours pour redonner à cet espace toute la beauté qui doit être la sienne, mettant en valeur ce lieu patrimonial tout en le rendant plus accueillant pour les Marmandais et les visiteurs. Ceci fera l'objet d'une présentation dans quelques minutes.

Il évoque les dossiers en cours.

La majorité poursuit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), du RLP et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), des documents cruciaux pour structurer l'avenir de notre territoire, tout ceci en tenant compte des enjeux en matière de logement, de mobilité, et de développement économique, et tout en préservant notre cadre de vie.

La majorité a rencontré la nouvelle direction du Garorock. Des travaux sont projetés pour réduire les coûts d'organisation. Le dossier est travaillé pour une esquisse en décembre et une faisabilité examinée en mars 2025.

Concernant l'immeuble des Messageries, la rencontre a été reportée pour cause de maladie de l'avocat des propriétaires. Elle aura lieu mercredi 23 soit dans 2 jours.

Monsieur Le Maire revient sur le fait divers du TNT : l'enquête est en cours.

Il veut ici saluer le professionnalisme des propriétaires de cet établissement de nuit, un des plus grands d'Aquitaine, géré avec beaucoup de sérieux et une grande vigilance. Monsieur Le Maire les assure de tout son soutien face à ce fait divers.

Enfin, il a décidé de ne plus laisser passer les fakes news, (quand il les voit) régulièrement postées par l'opposition sur Facebook. Ainsi, contrairement aux affirmations du groupe « Forces Marmandaises » via Monsieur Dubourg, et relayées par Monsieur Benquet, à sa connaissance il n'y a pas de plainte à mon encontre.

Monsieur Le Maire précise que : « Calomniez il en restera toujours quelque chose... ».

Monsieur Le Maire souhaite aborder un autre point avec le retour de l'automne et de la pluie, la vigilance sur les risques d'inondation reste de mise. Il interpellera à nouveau rapidement le président de VGA sur les travaux qui étaient prévus sur le Goret.

Pour conclure, il a le plaisir de d'annoncer qu'il a signé une lettre de candidature de la ville de Marmande pour accueillir de nouveau le championnat de Montgolfières à l'été 2026.

Dossier n°1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23.09.2024

Considérant que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 septembre 2024 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 septembre 2024.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°2 - Réhabilitation du jardin du Cloître

Anne-Laure Gasser présente le dossier.

Ce projet repose à la fois sur l'idée de valoriser ce jardin mais aussi de concilier un aménagement de qualité et la reconnaissance patrimoniale du site existant.

La commune souhaite par la rénovation du jardin reconquérir le label « Jardin remarquable ».

Elle explique que le cloître, date de 1540. C'est assez ancien. Il est classé monument historique depuis 1875. Ce jardin a été réhabilité entre 1953 et 1956 par le paysagiste André Larrègue, cette réhabilitation a consisté en particulier à faire le tracé des implantations que l'on connaît aujourd'hui. En 2007, le jardin reçoit le label jardin remarquable renouvelé en 2012.

En 2017, lors du renouvellement suivant du label, le jury a émis des réserves importantes sur l'état des buis, la taille topiaire et l'entretien des plantations. Elle explique que les décisions politiques n'ayant pas été prises à la fin du mandat précédent pour mettre l'énergie nécessaire à suivre les préconisations du jury, le jardin a perdu son label en 2022.

Suite à cela, un comité de pilotage a été créé pour pouvoir travailler, aller au bout du projet de réhabilitation.

Pour cela, la majorité a été accompagnée entre autre du CAUE qui a apporté ses conseils, d'un architecte, d'un paysagiste, également d'une habitante (membre du conseil de quartier) ancienne professeur d'horticulture.

Elle souligne que l'objectif de ce travail a été à la fois de trouver un nouvel équilibre au sein du jardin entre la mise en scène de symboles liés à l'histoire propre de Marmande et à la période de la renaissance dans laquelle est ancré ce jardin, lui redonner un style propre avec la dualité, entre la rigueur de la taille topiaire et des plantes plus naturelles en arrière-plan adaptées au monument qu'il accompagne (tout cela pour mieux valoriser les deux entités).

L'objectif est de pouvoir valoriser ce jardin à la fois pour le plaisir des Marmandais, mais aussi pour l'attractivité que permet le label de jardin remarquable auprès des publics friands de ce type de patrimoine historique et naturel.

Séverine Chastaing explique qu'un diagnostic des sols a été réalisé en novembre 2023. Il en résulte une asphyxie de la chaîne microbienne et une mauvaise nutrition des plantes. En fait, on sur un sol avec un pH trop élevé. Elle précise qu'en vallée de Garonne les PH sont plutôt élevés et se situent plutôt entre 7,5 et 8 mais rarement au-dessus de huit. Dans ce cas précis, le pH n'est pas du tout adapté aux buis. Le constat établi est un trop-plein d'azote minéralisé et pas assez de ressources en humus pour le sol.

L'objectif est que le taux de carbone sur nitrate soit abaissé, « avoir du carburant » pour les organismes du sol de manière à ce qu'il puisse nourrir la plante.

On est là sur un sol typique d'amendement minéraux rapides, et des plantes qui se sont mal adaptées à ce type d'amendement.

L'idée est de rectifier le pH du sol et de mettre en place un plan de fertilisation adapté.

Cela signifie une croissance des plantes un peu plus lente au départ.

Il faut noter qu'un sol qui fonctionne bien, permettra aux buis d'être en meilleure santé, de mieux tolérer les aléas climatiques et les différentes bestioles qui peuvent les attaquer.

L. Brossolo ajoute que de l'écorce de pin finement broyée sera ajoutée pour acidifier le sol et

rectifier ainsi le pH. L'objectif est de rapporter des éléments nutritifs à la plante.

Séverine Chastaing ajoute qu'un diagnostic des végétaux avait été réalisé sur la même période l'année dernière. Il a permis d'établir le constat suivant : les buis sont en dépérissement dans des conditions de sol non adaptées.

Les buis subissent également diverses attaques de pyrale, (d'où la difficulté pour les retailer correctement et leur redonner leur gabarit).

Elle précise que le buis demande vraiment une taille régulière pour pouvoir refaire de la petite feuille.

L'objectif est de reprendre les buis, les mettre en jauge, les réutiliser sur d'autres espaces favorables à de la topiaire, ou en développement plus libre dans d'autres jardins.

Elle précise que les buis arrachés ne seront pas mis à la poubelle mais en jauge dans la serre du centre technique municipal.

Laurent Brossolo ajoute que les buis subissent des attaques régulières de pyrales tous les ans. Les buis ont également été affaiblis par des champignons existants qui s'attaquent aux feuilles mais aussi aux racines. Ces deux maladies sont compliquées à traiter. Les buis touchés par ces deux parasites seront jetés car irrécupérables.

Le chantier se décompose en 3 phases de restauration :

La phase 1 concerne le carré principal avec :

- o Reprise des bordures des buis des 4 broderies
- o Réinterprétation des broderies avec des éléments historiques propres à Marmande
- o Rééquilibrage des 4 espaces fleuris et plantation de vivaces à floraison échelonnée
- o Requalification des allées à base de castine stabilisée pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite
- o Délimitation des buis de bordures par de la volige métallique

La phase 2 concernera l'entrée côté parvis et allée avec :

- o Création d'une roseraie sur une partie de l'allée
- o Réfection des circulations
- o Reprise de la taille des ifs

La phase 3 portera sur le mur côté baie et terrasses avec :

- o Plantation de plusieurs variétés de clématites et de rosiers grimpants
- o Restauration des cercles pierreux autour des tilleuls
- o Réflexion sur l'installation d'un mobilier contemporain



Chiffrage des fournitures nécessaires aux travaux de rénovation du jardin cdu cloître

Date : le 18 juin 2024

Estimatif des fournitures

Mairie de Marmande
services Techniques de la commune
Téléphone: 05 53 20 96 83

Pour

Travaux 1ère phase jardin du cloître

Description de l'élément	Montant
Fournitures pour travaux préparatoires du sol (analyse de sol et amendements)	2 140,00 €
Fourniture des bordures métal (210 ml)	3 505,00 €
Resurfaçage des allées (matériaux et location minipelle)	5 500,00 €
Fourniture des buis de bordure (2170 unités)	14 623,00 €
Fourniture autres végétaux (ifs cone et buis boule)	3 275,00 €
Sous-total	29 043,00 €
TVA	20,00%
Autres coûts	
Coût total	34 851,60 €

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Jean-Luc Dubourg souhaite intervenir.

Tout d'abord, il est un petit peu surpris de cette présentation, surpris comme il l'a dit en commission que Monsieur Brosolo soit responsable de ce projet.

Il s'interroge : « En a-t-il les compétences ? ».

Monsieur Le Maire demande à Monsieur Dubourg de ne pas citer le nom des agents. Monsieur Dubourg demande s'il est autorisé à nommer les élus.

En commission, Monsieur Dubourg souligne que Madame Gasser a évoqué, (comme elle l'a fait précédemment dans sa présentation), l'inaction de l'ancienne mandature sur ce jardin du cloître depuis 2017.

Selon lui, cette intervention remet en cause les compétences de l'agent.

Il explique que de 2014 à 2020 cette personne pour ne pas la citer était responsable des espaces verts. L'ancienne mandature lui avait donné toute sa confiance concernant ce dossier tant au niveau de ses compétences, de sa bienveillance que de son professionnalisme.

Jean-Luc Dubourg considère que lorsque la majorité veut défendre, critiquer ou fustiger certains dossiers, il faut fustiger directement les élus, ne pas évoquer dans les dossiers des choses où les compétences des agents seraient directement remises en cause. Il rappelle que l'agent en question était responsable des espaces verts de 2014 à 2020.

Il souligne que cela signifierait qu'en 2017 cet agent n'aurait pas fait son travail correctement et qu'aujourd'hui il serait susceptible d'avoir les compétences pour le faire. Il ne trouve pas cela très courtois en ce qui concerne la technique.

Suite aux recommandations faites sur ce jardin remarquable, il précise que l'ancienne mandature a mis en place un protocole afin de pallier cette maladie. Le protocole a justement été mis en place avec le responsable des espaces verts. Cela consistait à mettre en place une lutte intégrée avec des produits phytosanitaires. De très bons résultats étaient visibles.

Il s'interroge : « Que s'est-il passé de 2020 à aujourd'hui ? On est tout même bientôt en 2025 tout en sachant que le protocole mis en place s'est poursuivi. L'application des produits a été maintenue ». La collectivité a perdu le label de jardin remarquable en 2023. Il souligne que l'on peut se poser des questions. Il veut bien que l'ancienne mandature puisse prendre une part de responsabilité mais de là à tout lui mettre sur le dos. C'est selon lui, un petit peu facile.

Il craint fort qu'un manque d'intérêt et de négligence pour ce jardin du cloître ait conduit à cette situation. D'ailleurs, le 5 octobre 2024, il rappelle que l'on pouvait lire dans la presse qu'il manquait d'entretien sur ces dernières années.

Concernant la mise en place d'une roseraie, Jean-Luc Dubourg n'est pas sûr que cela soit un bon choix. Les roses, selon lui, demandent un sacré travail. Il faut couper, tailler, traiter, et nettoyer. Cela demande franchement beaucoup d'entretien.

Il pense que si la majorité prend cette décision, il sera nécessaire de bien réfléchir à l'entretien de cette roseraie.

Il souligne que l'opposition est très heureuse de voir que ce cloître va reprendre forme dans quelques semaines.

Anne-Laure Gasser souhaite répondre à Jean-Luc Dubourg.

Contrairement à lui, elle ne se permet en aucun cas d'attaquer un agent.

Elle a dit clairement que ce sont les choix politiques de l'ancienne mandature qui étaient insuffisants en 2017.

Les décisions prises par l'ancienne mandature n'ont pas été à la hauteur de ce qui était attendu. Elle souligne que les agents appliquaient les décisions prises par la mandature. Ce sont ces décisions précisément qu'elle implique.

La majorité est arrivée en 2020. En quelques mois elle n'a pas pu prendre la mesure de tout ce qu'était une collectivité avec tous les chantiers en cours, et avoir le nez sur tout en permanence.

Elle précise à Jean-Luc Dubourg que sa mandature n'a pas mis politiquement les moyens.

Ce ne sont pas les agents qui sont en cause mais les choix politiques de l'ancienne mandature. Les agents de cette collectivité ont fait un travail exceptionnel que ce soit Monsieur Brosolo ou les autres. Elle précise que les agents font un travail exceptionnel avec les moyens qu'on leur donne. De 2017 à 2020, l'ancienne mandature ne leur a pas donné les moyens. En 2017, une alerte avait déjà été émise sur la situation.

Séverine Chastaing souligne qu'il faut du temps à la nature. La nature ne se rétablit pas en six mois. Depuis 2017 les choses n'ont fait qu'empirer.

Elle souligne que si on laisse tomber un verger, il ne va pas se rétablir comme ça. Il faut plusieurs années pour le rétablir et parfois il n'y a pas d'autres solutions que l'arrachage. C'est malheureux mais c'est la réalité. Elle souligne que la majorité était face à des buis malades. La lutte biologique, ça ne sert pas trop contre les champignons. Les produits mettent en général du temps à marcher. Il existe des champignons sur lesquelles il est difficile de lutter.

Elle précise que les temps sont longs et les luttes difficiles. Elle explique que si l'on ne prend pas la mesure des choses au bon moment et au bon endroit les choses ne peuvent pas se rétablir. Il s'agit d'un constat.

Concernant la roseraie, Séverine Chastaing explique qu'il existe beaucoup de variétés de roses remontantes. Il est possible de choisir des variétés adaptées pour ne pas entraîner un surcoût de travail pour les agents. De nombreux jardins possèdent des rosiers qui vivent assez bien seuls. Cela dépend des variétés choisies. Cela demande en amont une réflexion pour des choix adaptés, anticiper les problématiques.

Madame Calzavara souligne que la réalité est là. La collectivité a perdu le label de jardin remarquable. Il y avait des attaques de pyrale et de champignons. Au bout de trois ans, elle considère qu'il n'y a pas eu de réaction assez rapide. Voilà la réalité : « La collectivité a perdu le label ». Elle considère qu'il n'y a pas le choix : il faut replanter. Il est important de retrouver ce jardin mais elle pense qu'il ne faut pas dire n'importe quoi comme en commission, il n'y avait pas juste des principes de réalité.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°3 Convention de délégation de la compétence GEPU (Gestion des Eaux pluviales Urbaines) entre Val de Garonne Agglomération et la commune de Marmande

Monsieur Le Maire présente le dossier. Il rappelle que la compétence a été transférée à VGA. Les membres du Conseil Municipal sont invités à approuver La reconduction de la convention de délégation de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines entre Val de Garonne et la commune de Marmande. Le budget alloué à cette compétence sera, pour l'année 2025, de 75 000 € TTC en fonctionnement et de 50 000 € TTC en investissement.

Madame Perali a une question concernant cette convention. S'agissant d'une délégation de compétence, la collectivité qui reçoit la délégation n'a-t-elle pas obligation et ce au moins une fois par an de rendre compte de l'exercice à la ville qui reçoit la délégation c'est à dire la ville de Marmande ? Ne faut-il pas dire à la commune, aux élus de la commune, ce qu'elle fait des budgets alloués tant en fonctionnement qu'en investissement ?

Elle souligne que lors de la délibération du 27 novembre 2023, pour la convention le montant annoncé en fonctionnement était de 610 300 € et de 600 000 € en investissement. La majorité pourrait-elle expliquer ces importants écarts d'une année sur l'autre, expliquer par la même la différence entre fonctionnement et investissement.

Monsieur Le Maire explique que la part de fonctionnement a été établie suite à des discussions avec Val de Garonne Agglomération. La somme correspond à des travaux d'entretien et tient compte bien évidemment de l'antériorité. La commune et VGA se sont mis d'accord sur la fraction de personnel à payer. Pour les investissements, les montants sont définis sur propositions de la commune. Il explique que si la commune envisage par exemple de refaire la rue du stade, il faut prendre en compte l'état des réseaux. Les concessionnaires doivent passer. Dans les réseaux il y a les eaux pluviales une inspection est nécessaire, évaluer les éventuels dégâts, les travaux à réaliser. Tout ceci a été estimé en terme de budget, et une somme conséquente a été inscrite. Pour la rue du stade, la voirie pourra bientôt être refaite.

Les travaux sont planifiés. L'an dernier il y a eu beaucoup de travaux.

Cette année les travaux vont concerner les égouts bâtis. Il s'agit d'un travail de concertation, des discussions permanentes avec l'agglomération qui n'était prête pour le début des travaux qu'en 2025. Il n'y a donc pas d'investissements prévus sur ce point précis. Monsieur Le Maire souligne qu'il peut fournir la liste des travaux effectués avec les montants correspondants, en faire une présentation en commission.

Il souligne que la commune se doit de rendre compte à Val de Garonne Agglomération de l'utilisation des sommes.

Monsieur DUBOURG souligne que Monsieur le Maire a répondu à la question qu'il souhaitait poser à savoir une présentation de la liste des travaux effectués avec les montants correspondants et également la possibilité d'avoir un prévisionnel des travaux prévus.

Monsieur Le Maire souligne que le prévisionnel concerne des voiries à reprendre. Il pense à la rue Bayle de Seyches. Il fournira ce prévisionnel.

Il précise qu'il est vraiment nécessaire de regarder les montants de façon linéaire. Il y a eu des années importantes et là on est sur une année moindre.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°4 Protocole d'accord transactionnel entre la commune de Marmande et l'Association SOLINCITE

Monsieur Le Maire présente le dossier.

Depuis 2010, Val de Garonne Agglomération coordonne le projet de pôle solidaire Maraicher Bio sur un terrain agricole de 14 hectares (certifiés Agriculture Biologique depuis mars 2014) situées Route de Patras à Marmande.

Trois activités sont proposées sur site : la production agricole avec la création d'une couveuse agricole, l'insertion au travers de l'activité maraichère, et la formation.

Par convention, la commune met à disposition gratuitement de Val de Garonne Agglomération, des terrains agricoles. Afin de pérenniser cet équipement et d'optimiser son fonctionnement Val de Garonne Agglomération a voté lors de son conseil communautaire du Dans le cadre de cette mise à disposition, la parcelle EH 183 d'une superficie de 13788 m², avait fait l'objet d'un contrat de prêt à usage entre Val de Garonne Agglomération et l'association SOLINCITE.

La commune de Marmande avait souhaité favoriser des actions d'insertion en donnant une fonction sociale et pédagogique à l'ensemble du site et à ce titre, l'association SOLINCITE avait intégré la démarche pour la mise en œuvre d'actions d'insertion et de qualification en lien avec l'activité agricole de la future couveuse.

Dans cette démarche, l'association SOLINCITE avait déposé et obtenu un permis de construire en 2016 afin de construire un bâtiment agricole sur ladite parcelle.

26 septembre 2024, l'acquisition des dites parcelles. Dans le cadre de la cession des terrains à Val de Garonne agglomération, l'association SOLINCITE ne peut pas céder directement son bâtiment dans la mesure où il a été construit sur un terrain appartenant à la commune de Marmande. La commune de Marmande souhaite conserver l'ouvrage. Aussi, elle s'est engagée à céder l'ensemble des terrains avec la construction à Val de Garonne Agglomération.

Dans ce contexte, la Commune de Marmande et l'association se sont rapprochées et après discussions et concessions réciproques ont décidé de transiger en signant le présent accord transactionnel.

Monsieur Le Maire souligne que la commune garde un terrain assez conséquent, et on espère bien qu'un jour voir naître une installation sur le territoire.

Martine Calzavara a une question.

Elle a une demande. Le quartier de Garrigues aimerait utiliser ce bâtiment. Est-il possible d'inscrire dans cet accord transactionnel un petit alinéa, un article, actant l'utilisation ponctuelle de ce bâtiment en fonction de leurs besoins.

Monsieur Le Maire souligne que la majorité n'est pas du tout fermée à cela. Il faut voir ce que Val de Garonne Agglomération compte faire de ce bâtiment.

Si ce bâtiment est un hangar à tracteur cela va bien entendu être compliqué. Mais s'il existe une possibilité d'utilisation ponctuelle sur demande pourquoi pas.

Il avait entendu que le conseil de quartier de Garrigue souhaitait utiliser ce bâtiment. Il informera l'opposition.

Madame Verdier souligne qu'elle avait été interpellée par le responsable de l'association et qu'elle avait promis d'en parler à la majorité, ce qu'elle a d'ailleurs fait en bureau municipal.

Monsieur Le Maire précise que Madame Caruhel ne prend pas part au vote. Madame Caruhel est effectivement une ancienne salariée de Solincité. La transparence de la vie publique demande en effet 5 ans d'écart entre l'ancien métier d'un élu et une potentielle prise d'intérêt.

Votants : 30 - Abstention : 00 - Exprimés : 30 Contre : 00 Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°5 Vente de parcelles de la couveuse agricole à Val de Garonne Agglomération

Monsieur le maire a traité ces deux dossiers simultanément. Il met donc ce dossier au vote. Madame Caruhel ne prend pas part au vote.

Votants : 30 - Abstention : 00 - Exprimés : 30 Contre : 00 Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°6 Attribution d'une subvention d'investissement à la Banque Alimentaire

Maud Caruhel explique que la commune a été sollicitée par la Banque Alimentaire de Lot et Garonne afin de participer aux financements d'une installation photovoltaïque sur leur bâtiment.

L'investissement total des travaux s'élève à 140 000 €. Il est demandé le vote d'une subvention à hauteur de 10 000 €. Les détails concernant les co financeurs figurent dans la délibération.

Monsieur Le Maire explique qu'il s'était entretenu avec la banque alimentaire et qu'il s'agit d'un bon investissement qu'il leur avait d'ailleurs conseillé. Lors de cet entretien, la banque alimentaire avait sollicité une subvention à hauteur de 30 000 €.

Il avait souligné que le siège départemental est à Agen. Il leur avait expliqué qu'ils étaient 3 bénéficiaires sur le territoire. Il leur avait donc proposer de partager cette subvention en 3 soit entre Agen, Villeneuve et Marmande.

Il a, dans cette optique, écrit il y a plusieurs mois à ses collègues Maire pour leur expliquer que serait voter en conseil municipal l'attribution d'une subvention de 10 000€ et leur demandait de faire de même.

A ce jour il n'a aucune réponse.

Monsieur Le Maire souhaite maintenir ce à quoi il s'était engagé soit une aide de 10 000 € sur les 30 000€ demandés.

La Banque alimentaire a très bien compris la mutualisation de l'aide proposée par Monsieur le maire. Il souligne que malgré la non réponse des autres communes, la banque alimentaire continuera tout de même à aider les Agenais et les Villeneuvois.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°7 Création d'un tarif pour la location de chalet bois

Dominique Martin présente le dossier.

Dans le cadre de la redynamisation du centre-ville, il est proposé de mettre en place des « week-end de l'artisanat » sur deux jours consécutifs à savoir les samedis et dimanches 30 novembre et 1^{er} décembre 2024 et 7 et 8 décembre 2024.

La commune propose de créer un tarif de location de 50 euros pour la location d'un chalet pour les deux jours. Ce tarif comprendra : la location du chalet, la redevance d'Occupation du Domaine public et l'accès aux fluides.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 8 Emploi de responsable au service état-civil

Charles Cillières présente le dossier et explique que cette délibération vise à créer un emploi de responsable au service état-civil dans la perspective du départ en retraite du chef de service actuel.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°9 Création d'un emploi de chargé d'animation de tiers lieux affecté au service citoyenneté

Charles Cillières présente le dossier et explique que cette délibération vise à créer un emploi de chargé d'animation au service citoyenneté dans le cadre de l'animation de tiers lieux.

Il précise que la collectivité disposait d'un Volontaire territorial d'administration (VTA) positionné sur le site CESAme. Le contrat de cette personne est terminé. Il y a donc lieu de la remplacer et de créer cet emploi précis.

Maud Caruhel ajoute que ce VTA assurait la gestion du lieu. Au niveau de la gestion et de l'animation du site un AMII (Appel à manifestation d'intention d'investissement) avait été lancé. Deux prétendants se sont distingués.

Cependant, les réponses faites par ces deux candidats n'ont pas été satisfaisantes. La majorité a donc décidé de reprendre en interne la gestion administrative et l'animation de l'ensemble du site. Le VTA termine son contrat à la fin du mois de novembre. Un autre agent a été positionné sur ces missions.

Elle explique que deux structures sont déjà installées sur ce site administratif : le CIBE et le BGE. Ce sont des structures d'accompagnement auprès des demandeurs d'emploi.

La collectivité est également en négociation avec d'autres associations, notamment « Monte le son » qui travaille sur l'agglomération autour de la jeunesse et qui souhaiterait installer leur Webradio sur CESAme. L'association « AIPIS Trans Numérique » cherche également des locaux sur la partie deuxième étage du site administratif de CESAme. Le site sera aussi proposé à la location pour des séminaires et formation d'entreprise ou association. La mairie reprend cette gestion.

Charles Cillières précise que le recrutement s'est effectué en interne. Il s'agit donc un agent du service événementiel qui prend le poste d'où la délibération suivante.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°10 - Création d'un emploi permanent d'assistant événementiel et communication au service événementiel

Charles Cillières présente le dossier et explique que cette délibération vise à créer un emploi d'assistant événementiel et communication au service événementiel.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°11 - Dénomination du tronçon de la rocade sud RD 933 sur la commune de Marmande

Didier Dubrana présente le dossier. Suite au développement de la zone d'activité située au lieu-dit Bley-Sud, plus précisément le quartier de Tridome, il était nécessaire de procéder à la dénomination du tronçon de la route départementale 933 afin d'améliorer la localisation de la zone des établissements implantés. Il est proposé la dénomination Route des Landes. Cela concernera le tronçon situé au rond-point des côtes du marmandais au rond-point du Moulin de Lanara.

Monsieur Dubourg souhaite faire une autre proposition. Il considère que les Landes est un département. Il propose Route de Gascogne. Il souligne que la Gascogne peut aller dans le Gers, dans les Landes, en Gironde, dans les Pyrénées atlantiques. Ce nom lui semble plus adapté.

Didier Dubrana explique que des rues portant ce nom existent déjà sur Marmande.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°12 - Acquisition de la parcelle EN n° 180 sise 14 rue Charles Baudelaire appartenant à Monsieur LANTIER Gérard

Michel Milhac présente le dossier. La collectivité achète petit à petit toutes les parcelles du quartier suivant le plan fourni dans la délibération. Le but est de céder cela à un promoteur pourra procéder à la rénovation. Cela permettra d'entamer la deuxième phase de travaux. Il reste trois parcelles à acquérir.

Valérie Pérali s'interroge : « Pourquoi la ville est-elle intermédiaire ? Pourquoi le promoteur n'achète-il pas directement aux propriétaires ? ». Michel Milhac explique que la commune était déjà propriétaire d'une parcelle. Pour des raisons de simplification un seul acte est préférable au lieu de morceler. Il souligne que la commune est mieux informée que le promoteur ne serait-ce que par rapport aux DIA. C'est également une question d'efficacité de rapidité. Monsieur Le Maire précise que les promoteurs n'achètent pas par petit bout ils achètent un bloc complet pour leur projet.

La majorité a été proactive. Elle a revu le bailleur potentiel pour voir si son projet était toujours d'actualité. La collectivité a ensuite démarché les propriétaires pour savoir s'ils souhaitaient vendre et procéder aux achats des parcelles. Le promoteur parle d'une programmation en 2025. Monsieur Le Maire préfère tout de même rester prudent au vue de la conjoncture.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°13 - Convention de servitude avec ENEDIS sur la parcelle cadastrée section IR n° 58 sise 5 Bis rue Montesquieu

Michel Milhac informe le Conseil Municipal qu'ENEDIS sollicite la constitution de servitude dans le cadre de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur la parcelle cadastrée section IR n° 58 appartenant à la Commune sise 5 Bis rue Montesquieu.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°14 Avenant à la convention annuelle d'objectifs de l'association de LA LIMA

Françoise Verdier présente le dossier.

La commune a convenu d'une convention annuelle d'objectifs avec l'association LA LIMA, Considérant la demande de LA LIMA d'occuper la salle du petit théâtre sur le créneau disponible le jeudi soir, de 18h00 à 20h, à compter du 1^{er} novembre 2024, un avenant à la convention annuelle d'objectifs avec l'Association LA LIMA est proposé prenant en compte l'horaire complémentaire du jeudi soir.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°15 - Convention d'intervention relative à l'élagage et l'abattage d'arbres aux abords de l'Aérodrome de Marmande-Virazeil

Charles Cillières présente le dossier.

Dans le cadre de l'Audit réalisé par la DSAC (Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile) au mois de Juin 2021 sur l'Aérodrome de Marmande-Virazeil, un programme de maintenance est annuellement mis en place afin de préserver les installations et la piste.

En complément, et dans le cadre du PSA (plan de servitudes aéronautiques), une procédure et un suivi de la surveillance des obstacles à l'intérieur et à l'extérieur de la piste doivent également être mis en œuvre par l'exploitant (Commune de Marmande).

Ainsi, dans ce cadre-là, afin de garantir la sécurité de l'espace aérien, certains travaux d'élagage ou d'abattage d'arbres doivent être effectués avant 2026, afin de dégager plusieurs trouées de décollage et d'atterrissage qui peuvent gêner la visibilité des pilotes.

Après une réunion de concertation avec les cinq propriétaires concernés (es), le gestionnaire de l'Aérodrome, Monsieur Le Maire de Virazeil, et les représentants de la commune de Marmande, il est proposé que les services municipaux interviennent afin d'effectuer ces opérations.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°16 - Contrat emploi sport à l'ASPTT Marmande – Participation communale

Charles Cillières présente le dossier.

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Lot et Garonne a mis en place un dispositif intitulé « Emploi Sportif ». C'est une convention entre les collectivités, l'Etat et l'Association sportive désireuse de créer un emploi sportif.

Dans le cadre de ce partenariat, le club dispose d'un encadrement qualifié et compétent qui effectue des interventions pédagogiques et animations sportives auprès de tous les publics.

Pour le financement de cet emploi, la collectivité prendra en charge 20 % du coût du poste de l'éducateur (SMIC – charges comprises, en vigueur) ainsi que le Conseil Départemental. Les 60 % restant sont à la charge du club.

Aussi, l'Association « ASPTT Marmande » demande la mise en place de cette convention du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association « ASPTT Marmande ».

Votants : 30 - Abstention : 00 - Exprimés : 30 – Contre : 00 Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°17 - Aide Financière à l'association « ASAM et sa Maison « L'Arc en Ciel »

Charles Cillières présente le dossier.

L'Association Sport Adapté Marmandais et sa Maison « L'Arc en Ciel » sollicite une aide financière afin de couvrir les différents frais liés à la réalisation d'un documentaire lors de leur projet de randonnée pédestre sur les Chemins de Compostelle.

Ce documentaire se fera en immersion avec un groupe de personnes atteintes de troubles psychiques et de déficience intellectuelle.

La Commission Pôle 3 a émis un avis favorable pour le montant d'une aide financière de 1 500 €.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°18 - Aide Financière à l'Office Marmandais du Sport

Charles Cillières présente le dossier.

L'Office Marmandais du Sport sollicite une aide financière afin de couvrir les différents frais engendrés pour l'organisation du Forum des Sports qui a eu lieu le dimanche 8 septembre 2024.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°19 - Développement de la Gymnastique dans le cadre de l'EPS (Education Physique et Sportive) pendant le temps scolaire

Charles Cillières présente le dossier.

Dans le cadre du développement du sport à l'école, la commune de Marmande permet à des éducateurs (trices) sportifs (ves) d'intervenir auprès des différents groupes scolaires de la ville, afin de développer notamment la pratique de la Gymnastique.

En effet, grâce au partenariat étroit qui lie depuis plusieurs années l'Education Nationale et la Commune de Marmande, les élèves des écoles de la commune peuvent pratiquer cette discipline dans une salle spécialisée tout au long de l'année scolaire.

Aussi, afin d'épauler et d'accompagner pédagogiquement l'intervenant sportif municipal (ETAPS Territorial), le club des JLR Gymnastique a mis à disposition une salariée du club qui intervenait tous les mardis matin de 8h30 à 12h ainsi que son matériel propre.

Le coût global de ses interventions techniques s'est élevé à 1940,40 €.

Compte tenu du souhait de la commune de soutenir cette activité physique et sportive en temps scolaire, la Commission Pôle 3 a émis un avis favorable pour le montant d'une aide financière de 1940,40 €.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°20 - Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique du projet « Bien être à l'école » présenté par l'école élémentaire Edouard Herriot.

Patrick Cardoit présente le dossier.

L'école Edouard Herriot a présenté le projet « Bien être à l'école » destiné à renforcer la réussite des élèves. Une partie du temps scolaire est aménagée en banalisant un après-midi par semaine et en mixant les élèves du CP au CM2.

Les élèves suivent quatre parcours différents encadrés en fonction par les enseignants, les animateurs CLAE, les AESH et d'autres intervenants adultes (bénévoles, intervenants extérieurs).

Ce projet a été retenu par la commission d'examen des projets pédagogiques présidée par la rectrice d'Académie. Il fait l'objet d'un soutien financier accordé à la Ville de Marmande de 905.70€ versée selon le calendrier suivant :

-2024 : 305.70 €

-2025 : 300 €

-2026 : 300 €

A ce titre il est nécessaire pour cela de signer une convention.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°21 - Affectation des dépenses afférentes aux travaux réalisés en régie municipale par les Services Techniques Année 2024

Karen Nosmas présente le dossier.

Certains travaux, y compris des réalisations assez conséquentes ou des travaux complémentaires à ceux confiés à l'entreprise, sont effectués en régie par les employés municipaux. Si, sur le plan comptable, les dépenses relatives aux travaux en régie s'imputent dans un premier temps à la section de fonctionnement, elles sont transférées à la section d'investissement à la fin de l'exercice comptable par le biais d'une écriture d'ordre budgétaire. Les chantiers programmés sur l'année 2024 et concernés par cette délibération figurent dans l'annexe transmise lors de l'envoi du dossier du conseil municipal.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°22 - Soutien des élus et parlementaires de la Région Nouvelle Aquitaine au maintien des dotations budgétaires du centre régional de coordination des dépistages des cancers

Monsieur Le Maire présente le dossier.

Les élus et parlementaires de la région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Municipal de la ville de Marmande en appelle à Madame la ministre de la Santé afin que les dotations de fonctionnement allouées au CRCDC-NA soient à présent garanties et appliquées comme cela avait été annoncé mais non suivi d'effet.

Il précise que le dépistage des cancers permet d'améliorer les chances de guérison.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Monsieur Le Maire passe à l'examen des décisions.

Décisions :

- ◆ Décision n° 2024.209 – 17.09.2024 - Mise à disposition du Mini Bus Municipal de l'Espace jeunes
- ◆ Décision n° 2024.210 – 17.09.2024 - Prêt d'œuvres appartenant au fonds Mairie auprès du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine en septembre 2024
- ◆ Décision n° 2024.211- 18.09.2024 - Convention d'occupation d'un local à la Maison des Associations site Charles Boisvert, entre la Commune de Marmande et le syndicat « Union Local CGT de Marmande »
- ◆ Décision n° 2024.212 – 18.09.2024 - Mise à disposition d'une salle à CESAme
- ◆ Décision n° 2024.213 – 19.09.2024 - Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local de l'espace jeunes en faveur de l'association la Ligue de l'Enseignement
- ◆ Décision n° 2024.214 – 24.09.2024 - Dons de catalogues d'exposition Abel Boyé, la création d'une œuvre aux collectionneurs, et partenaires financiers et culturels.
- ◆ Décision n° 2024.215 – 23.09.2024 Mise à disposition de la salle de l'Espace Exposition à titre gratuit au profit de L'AFEPT « Association pour la Formation et l'Éducation Permanente Tivoly »,
- ◆ Décision n° 2024.216 – 23.09.2024 - Mise à disposition de la Maison de quartier de Beyssac au profit de l'Établissement Français du Sang à titre gratuit
- ◆ Décision n° 2024.217 – 26.09.2024 - Mise à disposition de la salle de l'Espace Exposition au profit de l'association « SOS ACCUEIL MAMANS ENFANTS »
- ◆ Décision n° 2024.218 – 26.09.2024 - Demande de subvention de fonctionnement du Conservatoire au Conseil Départemental
- ◆ Décision n° 2024.219 – 26.09.2024 - Mise à disposition de la salle Damouran au profit du Centre Hospitalier Départemental CHD La Candélie
- ◆ Décision n° 2024.220 – 26.09.2024 - Remboursement des frais d'hébergement, de restauration et de transport concernant Messieurs CAMPAGNOL Olivier et JIMENEZ Vincent Formation Continue Obligatoire Police Municipale (du 6 au 8 octobre 2024 à Pau)
- ◆ Décision n° 2024.221 - 30.09.2024 - CONTRAT DE MAINTENANCE DE FOURNITURE ET DE VERIFICATION DE MATERIELS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE ANNEE 2024 – AVENANT AU CONTRAT avec la société AGENCE AQUITAINE SECURITE
- ◆ Décision n° 2024.222 – 30.09.2024 - DECISION D'EMPRUNT BANQUAIRE POUR LE BUDGET CESAme Souscription d'un contrat de prêt d'un montant de 850 000 € auprès de la Banque Postale pour le financement de la réhabilitation et l'aménagement du bâtiment du Campus des Formations Industrielles
- ◆ Décision n° 2024.223 – 01.10.2024 - Convention de tutorat pédagogique avec le Pôle d'Enseignement Supérieur de Poitiers (Aliénor)
- ◆ Décision n° 2024.224 – 02.10.2024 - Convention de mise à disposition de deux bureaux dans le bâtiment administratif à CESAme au profit de BGE Sud-Ouest
- ◆ Décision n° 2024.225 – 02.10.2024 - Convention de mise à disposition de trois bureaux dans le bâtiment administratif à CESAme au profit de CIBC
- ◆ Décision n° 2024.226 – 02.10.2024 - Marchés et avenants pour le mois de Septembre 2024
- ◆ Décision n° 2024.227 – 03.10.2024 - Convention d'occupation d'un local à la Maison des Associations site Charles Boisvert, entre la Commune de Marmande et le syndicat « CFTC Marmande »

- ◆ Décision n° 2024.228 – 03.10.2024 - Convention d'occupation d'un local à la Maison des Associations site Charles Boisvert, entre la Commune de Marmande et le syndicat « CFDT Marmande »
- ◆ Décision n° 2024.229 – 08.10.2024 - Festival « Urbance » représentation Cie les associés Crew
- ◆ Décision n° 2024.230 – 08.10.2024 - Mise à disposition de la salle Léo Sourisse au profit de l'association S.E.M.47 « Sourds Entendants Malentendants de la Dordogne et du Lot et Garonne », à titre gratuit
- ◆ Décision n° 2024.231 – 09.10.2024 - CESSION D'UNE LAVEUSE ET D'UNE BALAYEUSE
- ◆ Décision n° 2024.232 – 10.10.2024 - DECISION D'AUTORISATION D'EMPRUNT Taux révisable LA Réalisation d'un Contrat de Prêt Transformation Ecologique d'un montant total de 1 000 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la rénovation du groupe scolaire E. Herriot situé 56 avenue du Maréchal Joffre à Marmande. Cette opération s'inscrit dans le cadre des enveloppes liées au secteur public local.
- ◆ Décision n° 2024.233 – 11.10.2024 - Convention de mise à disposition de locaux municipaux situés à CESAme au profit de l'organisme de formation BATIPRO
- ◆ Décision n° 2024.234 – 11.10.2024 - Festival « Urbance » sur les cultures urbaines–Mise à Disposition d'un Terrain de basket 3*3 amovible par le Comité Départemental de Basket -Ball
- ◆ Décision n° 2024.235 – 11.10.2024 - Mise à disposition des Maisons de quartiers de Magdeleine et Beyssac au profit de l'association « Comité Festif »

Martine Calzavara interpelle Monsieur Le Maire concernant la décision n° 2024.222.

Il décide sur la décision de n°2024.222 de faire un emprunt de 850 000 € à un taux variable.

Elle considère que c'est un pari risqué sur l'avenir. Elle précise que l'on est dans une période où l'on ne sait pas où l'on va. Elle souligne que tout ceci n'a pas été discuté en commission et que la majorité prend un risque.

Elle considère que l'on n'est pas à l'abri d'une crise financière, d'autant plus qu'il s'agit d'un emprunt sur 25 ans. Elle souligne qu'actuellement le taux fixe est à 3,50 % voire 3,75 %.

Elle interroge Monsieur le maire : « N'a-t-il pas eu de propositions intéressantes à un taux fixe ? Pourquoi une telle prise de risque sur 25 ans ? »

Concernant la décision n°2024.232 qui porte sur la rénovation énergétique pourquoi n'y a-t-il pas eu de prêt vert ? Elle considère avec son groupe d'opposition que ces deux décisions sont très dangereuses.

Karen Nosmas souligne que la décision n'a pas été prise de manière inconsidérée. Laurent Bordin, directeur du service en charge des finances, qu'elle remercie, a effectué plusieurs demandes auprès de divers établissements. La décision qui a été prise est celle-ci.

Elle précise que le risque est quasiment nul. Elle explique que le taux peut varier à la hausse, mais également à la baisse et que la tendance est plutôt baissière.

Martine Calzavara souligne que la majorité prend tout même ce risque sur 25 ans.

Monsieur Le Maire souligne qu'il n'est pas tout seul avec Madame Nosmas à décider. Une analyse a été faite par un prestataire. Il explique que parmi les classements d'offres des organismes celle-ci est classée non dangereuse.

Il entend que l'opposition s'en inquiète. Il précise que le directeur financier, Madame Nosmas et lui-même sont très prudents.

Il s'est posé la même question que Madame Calzarava par rapport à un taux variable. Il affirme que c'était un choix éclairé.

Monsieur Le Maire explique que le premier emprunt concerne les campus des formations et pour la deuxième décision on est bien sur du prêt vert.

Valérie Pérali a une question concernant les décisions, 222 et 232 pour l'emprunt concernant le campus des formations industrielles.

Elle demande : « Peut-on avoir une idée plus précise de ce que la majorité souhaite faire en termes de travaux avec cette somme ? Y aurait-il un lien avec les ICC (industries culturelles et

créative) dont la majorité a parlé lors du dernier conseil municipal et également présentées dans le PPI 2024 et 2030 ? Les sommes annoncées étaient de 60 000 € pour l'année prochaine et de 80 000 € l'année d'après.

D'autre part, elle explique que le 9 octobre dernier avait lieu l'inauguration de l'incubateur ICC de Val de Garonne. Elle demande s'il est possible d'avoir quelques explications concernant ces ICC ?

Elle souligne que lors du conseil municipal du 23 mars 2023, le dossier 32, rapporté par Madame Verdier, mentionnait la réponse de la commune de Marmande à l'appel de manifestation d'intérêts pour les pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives. Dans ce dossier, La commune de Marmande affirmait le souhait d'inscrire son action dans les politiques innovantes et considérait que 20% des industries culturelles et créatives du département étaient implantées sur Marmande, et que le dynamisme du territoire dans ce secteur n'était plus à démontrer, que le site de CESAme était idéal pour les accueillir.

Elle demande à Monsieur Le Maire s'il peut expliquer comment développer les ICC sur Marmande en parallèle de celles de VGA (qui n'a d'ailleurs pas la compétence culturelle) sans qu'elles se portent une concurrence directe ?

Maud Caruhel explique que le projet avait été présenté en début d'année. Il s'agit de l'espace où sont établis la chaudronnerie et la soudure soit un site d'environ 1300 m².

Elle explique que ces deux formations sont accueillies depuis 2019. Il était nécessaire de sécuriser l'espace. Il avait été décidé d'engager des travaux pour mettre aux normes cet espace et accueillir ainsi comme il se doit ces formations et également deux nouveaux plateaux techniques.

Les travaux ont débuté en septembre de cette année et devraient se finaliser l'été prochain. Il sera possible d'accueillir des nouveaux étudiants à partir de septembre 2025.

Elle précise que cela avait été vu avec les organismes de formation. Par rapport à l'incubation de l'ICC de VGA, il s'agit d'aider les porteurs de projets dans les domaines d'industries culturelles et créatives. Faire en sorte qu'après les six mois d'incubation, ils puissent développer leurs activités en dehors de cet incubateur.

L'idée est de compléter l'offre sur Marmande. Un travail est mené au niveau du service culturel. Il s'agit de compléter l'offre en matière d'ICC.

L'idée est de professionnaliser tous ces acteurs, de les faire exister, de créer un vrai pôle dans ce domaine.

Francoise Verdier complète en disant qu'effectivement on imagine forcément une synergie entre ce que fait VGA à travers son incubateur et ce qui est fait au travers des ICC AMII. Elle propose de demander à Loïc Rabache une présentation du dossier en commission pour une vision beaucoup plus globale. Elle souligne qu'il maîtrise parfaitement le sujet. Une proposition de rendez-vous sera faite au travers de la commission, pour vous présenter de façon beaucoup plus détaillée, tout ce que la majorité souhaite développer à CESAme au travers de ces industries culturelles et créatives.

Valérie Pérali a bien compris, cela pourrait être comme une sorte de pépinière. Marmande pourrait peut-être récupérer ces industries qui une fois lancées pourraient se développer sur notre secteur.

Monsieur Le Maire souligne que le site CESAme comprend plusieurs bâtiments. Il y a le boudrome, le bâtiment avec les formations. L'APD (avant-projet définitif) avait été voté ici en conseil municipal le 23 juin. Le bâtiment sur la formation n'est pas conforme. Les pompiers le connaissent. Les conditions ne sont pas optimales. Les travaux étaient nécessaires.

Une parcelle a été vendue. Depuis plusieurs années l'activité RockSchool occupe le site CESAme. Si le projet ICC est retenu, la majorité souhaite développer le dernier lieu pour y implanter des ICC. Concernant l'incubateur il précise que tout cela se fait en synergie avec VGA.

Valérie Pérali a une seconde question concernant la décision n°2024.232 par rapport à l'emprunt d'1 million d'euros. Le 19 février dernier, le conseil municipal avait délibéré sur un plan de financement de ce projet pour l'école Édouard Herriot autour de 1 530 000 € hors-taxes avec 40 % de subvention, du fonds vert qui devait être accepté en début d'année et 40 % du FEDER fin 2024. Elle demande s'il est possible d'avoir plus de précisions sur le coût des travaux mais également sur le montant des subventions acceptées. Elle s'interroge : « Que financerait exactement cet emprunt d'1 million ? ».

Karen Nosmas en prend note et apportera les éléments. La seule chose à laquelle elle peut répondre ce soir est que cet emprunt d'un million d'euros a été voté lors du budget primitif. Elle a bien noté qu'il fallait amener des réponses.

Monsieur Le Maire souligne que l'emprunt équilibre un budget. Le budget est équilibré avec un emprunt inscrit. L'emprunt est ensuite exécuté en totalité ou pas. Il explique qu'une grosse opération va par exemple demander des grosses factures dans le premier semestre. L'emprunt est mobilisé. A l'inverse, quand un chantier prend du retard on mobilise plutôt.

Concernant par exemple le chantier de rénovation de requalification du centre-ville, les factures arrivent à bon rythme. L'emprunt a été mobilisé.

Il précise qu'un emprunt n'est pas affecté à tel ou tel endroit mais dans son budget. Pour CESAme par exemple il s'agit d'un budget annexe. Les emprunts faits par le budget annexe correspondent aux actions de ce budget. Dans le budget principal la somme de 1 million est affectée à divers endroits, une partie pour telle chose, une autre partie pour autre chose. Il ne s'agit pas d'une affectation directe. On parle d'exécution budgétaire et de mobilisation de l'emprunt. On mobilise au moment où cela est opportun. Le suivi se fait au jour le jour.

Valérie Pérali demande si le FEDER a été accepté ou pas.

Monsieur le Maire ne le sait pas. Les éléments seront apportés à Madame Pérali.

Séverine Chastaing souhaite intervenir. Elle explique qu'il y a un décalage à prendre en compte. Pour pouvoir finaliser le dossier de subvention il est nécessaire que la tranche soit achevée, que les factures soient recevables. Les subventions sont toujours payées après que les tranches soient réalisées. Elle précise que le dossier est déposé et suit son cours mais la collectivité a besoin de l'emprunt pour réaliser les travaux. Les subventions arrivent à la fin des travaux.

Valérie Pérali souligne qu'elle n'a rien inventé que la majorité avait donné le calendrier en commission.

Martine Calzavara fait une remarque sur les décisions 224, 225 et 233. Pourquoi y-a-t-il une différence sur le prix de location à CESAme. BGE est par exemple à 10,01 le m², CIBC à 9,10 € le m² et Bâtipro ?

Elle souligne que ce n'est pas homogène.

Maud Caruhel n'a pas le détail mais le prix normalement appliqué est de 9,10 € le m².

Elle précise que cependant concernant Bâtipro la qualité des bâtiments loués n'est pas la même partout. Il n'est pas possible de louer des bureaux rénovés comme un espace non rénové. Un tarif préférentiel existe pour l'utilisation des boxes par Bâtipro. Ils n'ont pas accès à l'eau, l'électricité. Cet espace n'a pas été réaménagé aux normes.

Elle est étonnée que le tarif appliqué ne soit pas le même pour CIBC et BGE. Elle va vérifier.

Monsieur Le Maire a reçu deux questions écrites.

Martine Calzavara et son groupe « Forces Marmandaises » a transmis la question suivante :

- Pouvez-vous donner au Marmandaises et Marmandais une évaluation de l'impact de l'Hackathon ?
- Quels projets ont été choisis ?
- Combien de Marmandais ont participé à cette manifestation ?
- Quel a été son coût global ?

Christian Sorin répond à la question et remercie Monsieur Le Maire de lui donner la parole. Il précise que l'on parle d'Hackaton Citoyen. Il s'agit d'un nouveau dispositif, d'un outil utilisé dans les entreprises. Le coût s'élève à 9730 €. Il explique que cette somme a permis d'organiser l'évènement en étant accompagné par une agence de conseil d'ingénierie en contribution citoyenne, le cabinet CIVISAE, de couvrir également tous les aspects logistiques, et de fournir les outils nécessaires pour assurer le bon déroulement de la journée du 28 septembre.

Six réunions préparatoires ont eu lieu avec ce cabinet. La dernière réunion consistait en la formation de ce que l'on appelle les facilitateurs qui sont les personnes qui ont animé les tables rondes de la journée ainsi que les groupes de construction des projets. Voilà en quoi consistait la prestation.

Christian Sorin précise qu'il ne s'agit pas d'un évènement « clé en mains » mais bien d'une organisation d'évènement qui a permis également de développer au sein du service citoyenneté une expertise. Le service est en effet à ce jour en capacité d'animer en autonomie ce type de manifestation. Lors de la journée du 28 septembre, les jeunes qui ont participé ont sollicité la collectivité pour pouvoir faire leur propre Hackaton dédié aux jeunes au niveau du pôle jeunes. Ce hackaton sera donc réalisé en interne par le service citoyenneté.

Une centaine de Marmandais ont participé à l'évènement soit en présentiel, soit sur le site de la ville, où une plateforme de contribution avait été ouverte.

51 personnes sont venues physiquement à l'espace Expo.

35 animateurs composés d'élus, d'agents, de membres des conseils générationnels étaient présents. L'intérêt de cette action est de faire un travail avec des habitants, les élus et des techniciens.

Parmi les projets choisis lors des tables rondes du matin, 26 idées ont été consolidées durant les ateliers.

Les différents groupes devaient donner un nom à leur projet.

Monsieur Sorin présente les projets retenus :

- o **« Marmande plus belle la vie »**, projet axé sur la mise en accessibilité de tout l'espace public et des commerces.
- o Un projet intitulé **« Marmande Deux roues un réseau de liberté »** projet portant sur l'amélioration du réseau de pistes cyclables et sur le déploiement de nouveaux accès dédiés aux deux roues.
- o **« La maison partagée »**. Ce projet manifestait la volonté de créer un lieu ouvert à différentes activités en centre-ville.
- o « La promenade à la voie verte » : projet de création d'une promenade urbaine végétalisée qui irait de la Filhole à la gare avec un cheminement.
- o Le dernier projet retenu s'intitulait **« Les quatre saisons de la Filhole »**. Ce projet est un projet d'installation et d'aménagement qui permettront l'organisation d'activités multiples intergénérationnelles tout au long de l'année à la Filhole.

Il souligne que ces projets rejoignent les projets de la majorité notamment le projet concernant les pistes cyclables.

Il explique que le jury final était un jury d'orientation. Habituellement dans les Hackaton citoyens, ce sont des jurys d'élimination un peu comme dans les jeux télévisés. La majorité a voulu orienter les projets et non les éliminer.

Le projet des « quatre saisons de la Filhole » tous les équipements et les propositions faites vont être travaillées et être proposées pour le prochain budget participatif. Ce qui était intéressant, c'est que beaucoup de personnes venaient pour la première fois. Ils n'étaient pas dans les instances du conseil générationnel ou les conseils participatifs. La majorité voulait proposer un nouvel outil qui se développe de plus en plus dans les communes sur un temps qui ne nécessite pas une longue application.

Il souligne que la prochaine édition sera peut-être réduite à une demi-journée.

Une évaluation sera réalisée.

Cet évènement a eu un premier impact sur les concitoyens, puisque lors de la campagne de communication et la construction du projet, certains participants des instances participatives ont joué le jeu de venir poser des affiches, de travailler avec la majorité. Ils se sont considérés comme les ambassadeurs de la participation citoyenne.

Parmi les animateurs, les techniciens étaient mélangés. Les groupes ne tenaient pas compte des catégories A,B, C de la fonction publique. Cela a permis à certains de se voir différemment. Cela a permis de poursuivre l'acculturation du personnel municipal à la participation citoyenne, l'acquisition de nouvelles compétences au sein du service citoyenneté.

Le jury était composé d'élus, d'agents municipaux et de citoyens. Cette mixité a permis de créer du lien. Chaque personne s'est rendue compte de ce que cela pouvait représenter d'être élu, agent etc.

La commune participe à des réseaux nationaux qui sont en train de se développer et a été ciblée comme une des communes qui a expérimenté.

Dès le début, un réseau de communes, qui s'investissent dans la participation citoyenne a été créé autour de Marmande avec par exemple la commune de Floirac, Pujol, Communes qui sont venues participer à la journée en tant qu'observateurs. Ils se sont prêtés au jeu.

Tout cela pour dire que l'appropriation du processus de coconstruction, se fait sur du long terme. Ce hackaton citoyen n'est qu'une étape dans l'appropriation de tous ces outils participatifs. Il faut le voir comme une étape d'un chemin qui va évoluer au fil du temps.

Monsieur Le Maire aime beaucoup cette image du chemin. Il souligne qu'en matière de vie citoyenne il faut être à la fois modeste et pragmatique.

Il considère que la partie formation du service n'est pas à négliger. Il remercie tous les agents qui se sont investis. Il considère qu'il s'agit d'un chantier perpétuel.

Valérie Pérali a une question.

Elle souhaite savoir si le montant de 9600 € inclut uniquement l'intervention de l'organisme ou si cela comprend également les heures effectuées par les agents présents le samedi ? Est-ce que tout est compris ? Les heures des agents sont-elles à ajouter au coût ?

Christian Sorin explique que les 9700€ correspondent à la prestation intellectuelle de l'organisme, aux frais de déplacement et d'hôtellerie.

Valérie Pérali conclut que la présence des agents à l'espace expo de 8h à 20h n'est pas comprise dans le coût. Elle s'interroge : « A ce tarif-là pour échanger avec 100 Marmandais la majorité est satisfaite, et trouve cela positif ? »

Monsieur Le Maire explique que les agents sont payés.

Madame Pérali demande s'il s'agit d'heures supplémentaires ?

Monsieur Le Maire explique que ce sont des agents volontaires du service citoyenneté qui étaient présents dans le cadre de leur salaire, de leur mission, parfois ils sont au bureau, parfois sur le terrain.

Madame Pérali trouve le coût de 9700 € élevé pour discuter avec 51 personnes présentes.

Monsieur Sorin trouve dommage qu'elle n'ait pas compris la philosophie de ces ateliers.

Valérie Pérali souligne qu'elle a très bien compris.

Monsieur Sorin précise que Madame Pérali copie pourtant cette méthode pour organiser ses ateliers politiques. Il trouve dommage de tenir compte que du coût et souligne que c'est le résultat et le chemin parcouru qui comptent.

Madame Pérali répond à Monsieur Sorin que s'il souligne qu'elle copie cette méthode, il assume clairement le fait que le Hackaton est juste une préparation d'un programme électoral de campagne.

Selon elle, la majorité a fait une concertation citoyenne pour avoir des idées pour un programme.

Monsieur Le Maire précise qu'il s'agissait d'une question écrite de Madame Calzavara et non de Madame Pérali.

Il répond à Madame Perali qu'il va falloir sortir de cette vision. Il considère que tous ses écrits sont seulement animés par une vision purement électoraliste, cela est son problème et non celui de la majorité.

Les Marmandais leur ont confié une mission. Sa majorité est au travail et ce jusqu'au bout.

Pour les agents qui se sont engagés, les heures étaient récupérées.

Il souligne à Madame Pérali qu'elle est dans un processus de démagogie.

Madame Pérali souligne que 10 000 € pour discuter avec 100 personnes cela est cher.

Monsieur Le Maire lui signale qu'elle n'a plus la parole.

Monsieur Le Maire a reçu une seconde question écrite du groupe « Ensemble Marmande »

« Dans un récent post Facebook, Madame Calzavara a déclaré qu'il n'y avait pas de ligne d'investissement dédiée à la tranquillité publique dans le Plan Pluriannuel d'Investissement proposé lors du conseil Municipal du 23 septembre. Vous avez déjà répondu à ce sujet, il nous semble, mais nous souhaiterions savoir si Madame Calzavara pourrait nous indiquer quels projets (N°1, N°2, N°3... par ordre de priorité) elle envisagerait d'inscrire au PPI pour les six prochaines années en matière de sécurité publique ».

Martine Calzavara demande si elle doit parler de son programme électoral.

Elle souligne qu'elle a déjà parlé de la problématique au niveau des caméras.

Monsieur Le maire lui avait répondu la dernière fois que cela était compris dans les lignes. Actuellement, elle considère que la police municipale est dans des locaux excessivement exigus. Elle sait qu'il est difficile de la déplacer. Elle pense cependant qu'elle doit être beaucoup plus visible, au plus près des quartiers. Elle parle d'une police de proximité à organiser. Ce sont des projets tels auxquels elle pense. Selon elle, la majorité ne parle absolument pas de point par rapport à la sécurité. Elle ne va pas détailler un programme électoral. Elle considère que ce n'est ni le lieu, ni l'endroit, pour en faire part. Effectivement dans le PPI ne figuraient pas d'actions sur la sécurité, sur le développement de la police municipale et ses actions. Elle a bien compris que ce n'est pas que du fonctionnement, c'est aussi de l'investissement.

Madame Nosmas souligne que la plus grosse partie des lignes du PPI sont dédiées à la sécurité publique et que c'est du fonctionnement.

Madame Calzavara souligne que par exemple « recruter une équipe de nuit » relève certes du fonctionnement mais pas que.

Martine Calzavara ne pense pas que cet hémicycle soit le lieu pour s'exprimer sur ces posts Facebook. Elle pense sincèrement qu'ils font perdre du temps au Marmandais.

Elle souligne que si la majorité souhaite s'exprimer sur les réseaux sociaux, utiliser la presse il n'y a pas de problèmes. Cependant, elle considère que dans cette enceinte, les élus sont là pour travailler pour les Marmandais à des résolutions de problèmes des Marmandais.

Elle comprend que ces remarques peuvent déplaire à la majorité, mais elle considère que la majorité a d'autres lieux pour s'exprimer là-dessus que l'hémicycle du conseil municipal.

En second point, elle précise qu'elle n'est absolument pas comptable des posts qui sont sur son groupe « Forces Marmandaises » tout comme Monsieur Le Maire n'est pas comptable des posts de certains de ses élus, qui elle le souligne, sont des diatribes des propos extrêmement virulents.

Elle souligne qu'elle n'en rend pas Monsieur Le Maire comptable.

Elle considère que la majorité doit arrêter de se sentir persécutée par les posts Facebook. Elle les met quand elle pense que c'est utile et nécessaire. Que cela plaise ou non à la majorité, elle réitère que cet hémicycle n'est pour elle pas le lieu pour discuter de cela.

Le conseil municipal n'est pas le lieu pour discuter des posts Facebook.

Charles Cillières précise qu'il ne s'agissait pas d'un post de Monsieur Christen ou d'un autre mais bien d'un post de Madame Calzavara.

Il estime qu'il a le droit dans cet hémicycle en tant qu'élu de poser des questions sur des choses qui sont publiques et en l'occurrence de lui demander si elle a des idées qui pourraient rendre service à la majorité qui est selon lui est modeste et fait preuve d'humilité. Il souligne que si Madame Calzavara a de bonnes idées qui peuvent être constructives, pourquoi ne pas les proposer.

Il précise que la sécurité est une des priorités de la majorité. D'énormes investissements sur les locaux de la police municipale, la réfection du CSU, sur les caméras ont été réalisés. Cela n'a pas été oublié.

Il souligne que Madame Calzavara et son groupe donnent tout le temps des leçons à la majorité. Il souhaite lui répondre qu'il a le droit de parler ici dans cet hémicycle de ce qu'il veut.

Selon Madame Calzavara c'est faire perdre du temps aux Marmandais.

Monsieur Le Maire souligne qu'il ne laissera plus passer les choses fausses, les fake News. Écrire par exemple qu'il y a une plainte contre le maire, qu'il sera bientôt en prison, parler de malversations etc, il connaît cette musique.

Il sait ce que l'opposition essaie de faire.

Peut-être pas Madame Calzavara directement mais il souligne que l'on est dans une période particulière. Il est selon lui normal d'exprimer ses opinions. Cependant les déclarations de choses fausses il ne laissera plus passer.

Dire que pour la sécurité la somme investie dans le PPI est ridicule cela sous-entend qu'il n'a aucune conscience de la sécurité.

Dans ce cas précis, il souligne à Madame Calzavara que si elle voit des choses à faire elle peut proposer des solutions. Il reste un an et demi pour les mettre en place.

Il reprend l'idée de Madame Calzavara qui est de refaire les locaux et les mettre dans les quartiers de proximité.

Il explique qu'il avait parlé au service de déménager. Ils avaient évoqué ce point avec Monsieur Milhac pour des raisons urbanistiques. Il n'a pas senti un enthousiasme forcené du service. La Police municipale est en centre-ville. Les agents sont bien dans leurs locaux. Comme l'a dit Monsieur Cillières des investissements ont été faits pour notamment sécuriser l'accès.

Il souligne à Madame Calzavara que si elle a des bonnes idées, elle est conseillère municipale depuis plusieurs années, elle a effectivement le droit de conseiller. Il pense qu'en faisant cela elle améliorerait la sécurité des Marmandais et des Marmandaises.

Il confirme que des caméras supplémentaires seront installées place Clémenceau.

Il souligne que le sujet de la sécurité est un sujet sensible. Il a un délégué directement rattaché à la sécurité. Il ne fait jamais de communication sur le sujet parce qu'il pense que c'est contre-productif. Il considère les grandes déclarations comme cela avait par exemple été fait sur le couvre-feu contre-productives. À son avis, la discrétion en la matière est la meilleure efficacité. C'est d'ailleurs ce qu'il a dit au nouveau colonel de gendarmerie. Il faut apporter des résultats à la tranquillité des Marmandais et à la sécurité. Il évoque particulièrement le trafic de drogue qu'il considère être une des causes d'insécurité et de violence.

Il cite une affaire importante qui a nécessité plusieurs mois d'enquête, la gendarmerie a assaini et la ville en tire encore les bénéfices. Il souligne qu'il ne ferait pas de communication sur cette affaire. Le commandant de gendarmerie l'a appelé et l'a remercié lui et ses services pour l'aide apportée. C'est cette efficacité qui l'intéresse.

En matière de caméras, il parle de la ville qui en possède le plus en France : Nice. Concernant le drame du 14 juillet, le camion avait été vu 48 heures avant sur les caméras de vidéosurveillance. Il faut selon lui faire attention à ce que l'on dit, et ne rien négliger sur tout ce qui se passe. Il rappelle le fait divers du TNT et souligne qu'il faut attendre de connaître les résultats de l'enquête pour apporter des conclusions. Il évoque le CLSPD. Pour lui, sur la sécurité il n'y a pas de petits sujets. Le plus important est l'efficacité.

Il souligne que la sécurité est un sujet inflammable. Il faut faire attention aux retours de bâtons, ne pas faire croire que l'on peut faire des choses.

Jean-Claude Bourbon découvre cette polémique. Par rapport au PPI, il souligne que chaque année quand il a besoin d'un budget pour sa police municipale, pour l'habiller, l'armer etc... il a toujours obtenu le financement.

Il prend un exemple si deux véhicules de la Police municipale sont accidentés il sait qu'il aura le budget nécessaire pour les remplacer.

Jean-Luc Dubourg souhaite parler d'un sujet l'entretien des fossés suite aux grosses intempéries. Il a eu la personne qui s'occupe de l'avance qui lui a certifié que des travaux seraient faits.

Il demande à la majorité de voir avec VGA pour le faucardage au bout de Baradasse. Il rappelle que le propriétaire du fossé jusqu'à son milieu est la mairie. Il souligne qu'il serait bien que la personne en charge de la gemapi fasse le nécessaire auprès de VGA pour faire faucarder.

Il trouverait dommage de devoir porter plainte contre la mairie.

Monsieur Le Maire souligne qu'il fera le nécessaire auprès du président de VGA pour les travaux d'urgence.

Maud Caruhel souligne que concernant la décision évoquée par Martine Calzavara, elle a recalculé avec le Directeur général des services le prix au m² pour la location des bâtiments de CESAme est bien 9,10 € pour la décision.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 21 heures 36.

Le Secrétaire de séance,
Maud CARUHEL

Le Maire de Marmande,
Joël HOCQUELET